



MAIRIE DE LAMASQUERE

Département de la Haute-Garonne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Mai 2021

Etaient présents : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle - BOSS Rudy - HELMAN Christelle - DURAND Christophe - DEMETZ Véronique - LE MAILLOUX Éric - PAUCHET Agnès ESPAGNOL Xavier - FOURNIER-PERUSINI Valérie SAINT-BLANCAT Marcel - ALBERTINI Sophie - BARTHE Frédéric - BOY Dimitri - KOFFI Samuel

Procuration : CAZAUX Stéphane à BOY Dimitri

Absent : --

Madame Véronique DEMETZ a été élue secrétaire de séance.

Une minute de silence en l'hommage à Christian SOULA et André BAYLE a été observée.

Finances : demande de subvention : achats de matériel pour les services techniques

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été voté lors du Budget Primitif, le renouvellement du matériel pour les ateliers municipaux.

Elle indique que plusieurs devis ont été sollicités et propose de retenir celui présenté par la Société JARDIGREEN – 273 Avenue de Fronton – 31 200 TOULOUSE pour un montant de **5 833,33 € H.T, soit 7 000,00 € T.T.C.**

Vote à l'unanimité

Finances : demande de subvention : construction d'un boulodrome

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans la continuité du city-stade, la municipalité a la volonté de procéder à la construction d'un boulodrome 2 pistes de 14 m x 10 m. Celui-ci sera implanté à proximité du city-stade.

Elle indique que plusieurs devis ont été sollicités et propose de retenir celui présenté par la Société SPTM – ZI de Trixe – 82 710 BRESSOLS pour un montant de **6 000,00 € H.T, soit 7 200,00 € T.T.C.**

Vote à la majorité (abstention de Stéphane CAZAUX).

Finances : décision modificative

Conformément à la réglementation en vigueur et sur les conseils de la Trésorière, il convient d'établir une décision modificative afin de corriger une anomalie quant à la prise en charge du budget communal 2021.

Vote à l'unanimité.

Finances : versement de la subvention au CCAS

Comme évoqué à la commission finances et au conseil d'administration du CCAS, Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de verser au budget du CCAS une subvention de 5 000 €

Vote à l'unanimité.

Questions diverses : --

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.